



Société pédagogique genevoise

Genève, le 9 février 2007

Monsieur
Charles BEER
conseiller d'Etat en charge du DIP
6, rue de l'Hôtel-de-Ville
case postale 3925
1211 Genève 3

Modifications du règlement C1 10.21

Monsieur le conseiller d'Etat,

Le comité tient à vous faire part de sa vive inquiétude quant à la tournure que prennent les discussions dans le cadre de l'étude des modifications à apporter au règlement de l'enseignement primaire (C1 10.21) suite à l'acceptation de l'initiative populaire 121 modifiant la LIP.

La SPG et les initiants (l'association refaire l'école) ont été consultés au sujet du règlement en tant que « partenaires privilégiés », selon vos propres mots. Les propositions de la SPG représentent, elles, le point de vue des professionnel-le-s en prise avec la réalité du terrain au quotidien.

Pourtant, au fil des échanges, il est clairement apparu que l'Arle a pris position sur des points sensibles sans lien avec la nature même de son initiative.

Outre la purification terminologique exigée par l'Arle (suppression de toute référence aux objectifs d'apprentissage, aux cycles d'apprentissage, au projet d'école, au travail en équipe, à la notion de progression, etc.), les représentant-e-s de cette association ont également demandé des moyennes trimestrielles et annuelles, des notes à la demi-bonne, des moyennes annuelles au dixième, le redoublement en 1P, la rédaction d'un plan d'études annuel, une évaluation chiffrée en sciences de la nature et de l'homme dès la 5P et celle de l'allemand dès le début de la 4P, etc.

Or, contre toute attente, vous avez prêté une oreille attentive à des propositions qui élargissent largement de l'objet unique de la votation, quitte à déstabiliser l'entier du corps enseignant primaire qui œuvre sans relâche à la formation des élèves. Nous reviendrons dans un prochain courrier sur la demande grossière du plan d'études annuel qui semble avoir trouvé un certain écho auprès de vous.

./.

En attendant, nous estimons que l'écoute généreuse que vous avez accordée jusqu'à présent à l'Arle constitue une forme de mépris du corps enseignant que nous ne pouvons accepter. Nous tenons donc à nous distancier de toute consultation qui prendrait en considération les propositions – de l'Arle ou d'une autre association ou parti politique – qui dépassent le cadre de l'initiative que les citoyens ont approuvée.

Les propositions de la SPG sont formulées, connues et commentées, et nous en resterons là ; tout autre compromis tiendrait lieu d'un marchandage indigne.

Ces observations nous amènent à vous communiquer que nous renonçons à participer à la séance prévue le 19 février 2007. Par ailleurs, nous notons que les documents promis, les dernières versions du R C1 10.21, ne nous ont pas été envoyés.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de croire, Monsieur le conseiller d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le comité :



Olivier BAUD, président

Copie : A la direction générale de l'enseignement primaire
Aux écoles genevoises
A l'association refaire l'école (Arle)